

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

8

Votants :

8

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2025

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier COTTRAY et Mmes Véronique DAVID, Catherine INGRES, Justine PERRAUT

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

02 FEV. 2026

COURRIER ARRIVÉ

77/2025

Objet : Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux supplémentaires concernant les abords et la place de l'église et pour la part communale relative aux travaux de réaménagement du centre d'incendie et de secours de Servoz

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour les besoins de financement des investissements pour l'année 2025, il est opportun de recourir à un emprunt.

Monsieur le Maire présente les opérations concernées ainsi que le plan de financement :

- ♦ Travaux d'aménagement des abords et de la place de l'église Saint-Loup : avenant numéro 1 pour le lot 1 – Maçonnerie – VRD pour un montant de 49 320,59 €
- ♦ Travaux de réaménagement du centre d'incendie et de secours :

DEPENSES		RECETTES	
Décaissement du sol du garage :	17 762,40 €	Participation du SDIS :	16 936,00 €
Remplacement du portail :	5 100,00 €	Participation communale :	23 807,00 €
Rehaussement de l'accès piéton au seuil du bâtiment :	17 784,00 €		
Total :	40 646,40 €	Total :	40 646,40 €

Pour financer ces travaux, la Commune doit recourir à un emprunt de 70 000 €, correspondant à la participation pour :

- l'avenant n° 1 pour le lot 1 du marché d'aménagement des abords et de la place de l'église : 49 000,00 €
- les travaux de réaménagement du centre d'incendie et de secours : 21 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le plan de financement nécessaire à l'équilibre des opérations d'investissement,
- DÉCIDE de contracter un prêt de 70 000 euros pour le financement des diverses opérations,
- AUTORISE Monsieur le Maire à contacter les établissements bancaires et à procéder à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 70 000 euros qui devra répondre aux caractéristiques suivantes :
 - la durée de remboursement sera comprise entre 10 et 15 ans,
 - les échéances de remboursement seront constantes et trimestrielles,
 - une phase de mobilisation des fonds jusqu'à 4 mois pourrait être envisagée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission en sous-préfecture
de Bonneville le 27/10/2025
et de sa publication le 27/10/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,



Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.